

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20260529-lmc151450-DE-1-1

Date de télétransmission : 10 juin 2026

Date de réception : 10 juin 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 MAI 2026

DELIBERATION N° 15

**DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DE
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (S2MIA)**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h13 le 29 mai 2026 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérard LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à M.

Bernard ASSO, Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Michèle PAGANIN à M. David KONOPNICKI.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.5721-1 et suivants dudit code ;

Vu les statuts du syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle (S2MIA) ;

Vu la délibération du comité syndical du S2MIA du 14 octobre 2024 portant sur un accord de principe pour engager une réflexion sur un rapprochement entre le syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) et le S2MIA ;

Vu la délibération du comité syndical du SICTIAM du 17 décembre 2024 portant sur un accord de principe pour engager une réflexion sur un rapprochement entre le SICTIAM et le S2MIA ;

Vu la délibération du comité syndical du S2MIA du 26 mai 2026 approuvant la dissolution du S2MIA à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Considérant que par délibérations susvisées, les comités syndicaux du S2MIA et du SICTIAM ont approuvé un accord de principe sur le rapprochement des deux structures afin de permettre notamment :

- d'apporter une réponse politique aux défis posés par la transition numérique, l'innovation et le développement de l'IA pour les organisations publiques ;
- de mutualiser les moyens et les compétences des deux structures ;
- de faire bénéficier la Maison de l'intelligence artificielle du réseau et de la notoriété du SICTIAM ;
- de permettre au SICTIAM de diversifier et d'élargir son domaine d'intervention ;

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes, en sa qualité de membre du syndicat mixte, est appelé à se prononcer sur la dissolution du syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle (S2MIA), étant précisé que ses modalités de dissolution seront soumises ultérieurement ;

Vu le rapport de son président proposant de demander, au nom du Département, la dissolution du syndicat mixte de la MIA ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de demander la dissolution du syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle (S2MIA) et d'engager la procédure correspondante afin que le SICTIAM reprenne la totalité des activités et des ressources du S2MIA, à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- 2°) de prendre acte que ses modalités de dissolution seront soumises ultérieurement à l'approbation du Département.

Pour(s) : 53

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental